

## RESULTATS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 20 AVRIL 2022

SALLE DE REUNION DÔME 6 – RDC – ROISSY – 14H00

*Bureau de vote :*

*Président :* M ; Julien GUERNALEC

*Assesseurs :* M. Gilles MAGNE – M. Gérald VERGET

Conformément à l'article 6.2.2 des Statuts, cette seconde Assemblée Générale Extraordinaire peut valablement délibérer quel que soit le nombre de membres actifs présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des 2/3 des membres actifs présents ou représentés.

Nombre d'adhérents ASAF convoqués :	928	.
Nombre d'adhérents présents :	25	
Nombre de pouvoirs :	69	
Nombre de votants :	94	
Votes valablement exprimés :	94	
<b>POUR :</b>	<b>94</b>	<b>(soit 100 % des votes valablement exprimés)</b>
<b>CONTRE :</b>	<b>0</b>	
<b>VOTE NUL :</b>	<b>0</b>	

**La majorité des 2/3 des membres présents ou représentés étant de 67 voix,  
le projet des nouveaux Statuts de l'ASAF est adopté**

**OBSERVATIONS :** Aucune réserve quant au déroulement du dépouillement n'a été émise.

\*\*\*\*\*